

Compte rendu sommaire de la réunion du conseil municipal du 7 juin 2016

Présents : Christian GIROD, Christine MAUFFREY, Sébastien HENGY, Laurent ROUILLER, Jacques EME, Brigitte LAMBERT, Dominique JOLY, Christian DEMESMAY, Fabienne BAUDRAS, Danielle FARCY, Sylvette PAULIN, Marie-Anne LONGY

Excusés : Hubert BACOT qui donne pouvoir à Laurent ROUILLER, Martine VERMOT-DESROCHES qui donne pouvoir à Fabienne BAUDRAS

Absent : Cédric BURBAN

Le dernier compte rendu du conseil municipal est approuvé.

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter à l'ordre du jour la nouvelle convention Orange. Les membres donnent leur accord à l'unanimité.

Le conseil a choisi pour secrétaire Christian DEMESMAY

1/ RPQS (Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'eau potable) : le maire rappelle aux élus qu'il convient, comme tous les ans, et conformément à l'article L 224.5 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'approuver le RPQS. Après l'avoir présenté et donné les informations nécessaires à la compréhension de ce document, le conseil municipal approuve à l'unanimité ledit rapport.

2/ EMPLOIS AIDES : le maire informe de la possibilité d'embaucher 2 personnes dans le cadre de contrats aidés (Contrats d'Aide à l'Emploi). Le conseil s'interroge sur la nécessité de signer 2 contrats. Après échanges, il est décidé d'embaucher 2 personnes (20 heures hebdomadaires chacune) plutôt qu'une seule personne à plein temps. L'un travaillera le matin, l'autre l'après-midi. Christian DEMESMAY effectuera le suivi de ces employés. Le maire ajoute que l'Etat ne participe que sur la base de 20 h et non 35 h.

3/ CONVENTION CHATEAU : le maire informe que suite à l'acquisition du Château pour l'euro symbolique, et afin de valoriser ce bien et de développer le tourisme, il s'est rapproché de la société OCLAS Développement dont la mission comprendrait, si le conseil en est d'accord, le diagnostic, la définition de l'aménagement, un descriptif du programme, un bilan financier et la recherche de l'exploitant. Rappelle aux membres du conseil municipal que le projet serait d'ouvrir un restaurant de 50 couverts, avec 5 chambres d'hôtes et 20 à 30 chambres d'hôtel. Pour sa mission cette société percevrait un montant forfaitaire de 15 000 € HT et aurait une mission de maîtrise d'ouvrage délégué pour les travaux et constructions d'aménagements en cas de succès. Laurent ROUILLER demande si un défraiement est prévu au cas où cette entreprise ne trouvait pas preneur. Le maire répond qu'il peut effectivement revoir ce point. Le conseil donne son accord.

4/ TARIFS DES SALLES ET AUTRES : le maire explique que la salle des Forges étant de plus en plus louée pour des

mariages, donc jusqu'à plus d'un an d'avance, il conviendrait de revoir tous les tarifs pour qu'ils soient en adéquation avec les contrats. Le conseil municipal adopte donc à l'unanimité les tarifs ci-dessous à compter du 1^{er} janvier 2017 :

	Individuels			Associations			Entreprises CE
	Fraisanois	J Nord	Autre	Fraisanois	J Nord	Autre	
Gratuité 1 fois	non	non	non	oui	Partiel 150	non	non
$\frac{1}{2}$ jour semaine	non	non	Non	150	200	300	550
Jour semaine	300	450	700	200	375	400	600
1 jour WE	450	600	850	450	550	800	850
WE complet	800	1 100	1 600	800	1 000	1 500	1 700

Ainsi que les autres tarifs liés à cette salle, à savoir :

- * guirlande 50 €
- * barnum 150 €
- * prestation ménage 150 €
- * $\frac{1}{2}$ journée complémentaire, en sus du week-end : 250 €
- * vacation ménage 65 € brut

Salle des Fêtes communale

Types de locations	Tarifs	Arrhes
Salle des fêtes associations avec repas ou loto	100.00	30.00
Salle des fêtes pour les privés Fraisanois	130.00	45.00
Salle des fêtes pour les privés extérieurs à la commune	170.00	55.00
Petite salle annexe pour les Fraisanois	45.00	15.00
Petite salle annexe pour les privés extérieurs à la commune	55.00	20.00
Une journée dans la semaine	120.00	40.00
Matin, après-midi ou soirée	30.00	0
Vaisselle	45.00	0
Rétroprojecteur	30.00	0
Sono	20.00	0

5/ ESCALIERS EXTERIEURS DE LA MAIRIE - MISE EN PLACE D'UNE ANIMATION : Hubert BACOT, étant excusé, le maire explique qu'il est envisagé de faire une animation dont les bénéficiaires seraient pour la rénovation des escaliers. Chacun est invité à réfléchir sur la question. Brigitte Lambert émet l'idée d'un one man show aux Forges dont la date reste à préciser avec l'intéressé.

6/ EXTENSION PERIMETRE JURA NORD : le maire informe que le schéma départemental de coopération intercommunale (SCDI), arrêté le 29 mars 2016, a prévu l'extension du périmètre de la communauté de communes Jura Nord aux communes de Brans, Dammartin-Marpain, Montmirey-le-Château, Montmirey-la-Ville, Mutigney, Offlanges, Thervay. Il ajoute qu'il convient de se prononcer sur ce projet de périmètre en précisant que l'absence de délibération vaut acceptation. Le Conseil municipal entérine le projet d'extension du périmètre de la communauté de communes (33 communes en tout).

7/ INAUGURATION DU LAVOIR : afin de valoriser les travaux effectués au lavoir, Christine Mauffrey propose une inauguration qui pourrait avoir lieu avec la présence de lavandières ou autres vieux métiers comme à Fourg. La journée du patrimoine ayant lieu le 11 septembre, c'est cette date qui est choisie. Sylvette se propose de voir avec la Fondation du Patrimoine d'Orchamps la possibilité de faire venir des dentelières ou autres. Le conseil émet un avis favorable. Chacun peut réfléchir sur cette journée et proposer des idées.

Sylvette en profite pour annoncer que la Maison du trimoine d'Orchamps organise les samedi 18 juin (14/18 h) et dimanche 19 juin (10/19 h) une exposition Métiers & Savoir Faire.

8/ ZERO PHYTO - information : suite à l'audit réalisé par le bureau d'étude Urban et Sens, un certain nombre de réunions, formations et conférences publiques a été fixé :

- formation : le 21 juin 2016 à la CCJN pour les agents et les élus, de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h
- réunion objectifs d'entretien : le 21 juin à 16 h 30 pour les élus et les agents en mairie de Fraisans
- conférence publique : le 20 juillet à 18 h 30 pour les élus et les agents à la CCJN
- réunion de restitution : le 21 juillet à 16 h 30 pour les élus et les agents en mairie de Fraisans

9/ VISITE DES BATIMENTS COMMUNAUX : tous les élus sont conviés pour faire la visite des bâtiments communaux. RDV samedi 11 juin à 14 h 30 devant la mairie.

10/ JOBS D'ETE : le conseil municipal donne son accord pour embaucher, comme l'an passé, deux jeunes fraisanois : Antoine Girod pour 3 semaines en juillet et Clémentine Rouiller pour 15 jours en août.

11/ ORGANISATION DU FESTIVAL NO LOGO : le maire informe que plusieurs réunions de concertation ont déjà eu lieu et que les choses se précisent. Une question se

pose encore : faut-il fermer la rue du Pont complètement ou pas ?

Une réunion publique aura lieu prochainement. La date sera fixée ultérieurement.

12/ NOUVELLE CONVENTION ORANGE : elle concerne le relais sur le château d'eau et repartirait pour 12 ans avec une redevance de départ de 3 300 € avec augmentation annuelle de 1 %. Pour information le maire rappelle que la convention de 2006 rapportait 2 200 € au départ mais qu'elle était annexée sur les indices de référence des loyers (2 636.12 € pour 2016). Le conseil municipal donne son accord pour signer une nouvelle convention.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Taxe incitative** : Sébastien Hengy prend la parole pour expliquer que cette taxe ne concernera que les particuliers et qu'elle ne sera applicable qu'au 1^{er} janvier 2018. Le nouveau mode de facturation sera le suivant :
 - une part fixe avec 12 levées annuelles du bac gris et 12 levées annuelles du bac jaune ou bleu
 - + une part variable par levée supplémentaire et **par bac** (gris, jaune ou bleu) d'un montant de 3 € environ.

Ces chiffres restent des données provisoires mais doivent inciter à trier d'avantage (voire à choisir, quand on fait nos courses, certains produits plutôt que d'autres en fonction des emballages) et à utiliser plus, pour ceux qui en ont la possibilité, le compost. Pour plus de



renseignements, vous pouvez contacter le SICTOM de Dole au 03.84.82.56.19.

- **Location appartements communaux** : une petite commission est créée (Sébastien Hengy, Sylvette Paulin, Brigitte Lambert et Marie-Anne Longy ; elle étudiera les dossiers quand des appartements seront à louer.
- **Air soft** : le maire informe qu'il a assisté à l'Assemblée Générale de la chasse le 5 juin dernier. Un accord a été trouvé pour que l'association la 5^{ème} Colonne puisse pratiquer l'air soft. Il s'agit d'une partie de la parcelle 10. Une nouvelle convention sera établie si le conseil municipal donne son aval. Accord du conseil.

Vu par Nous, Christian GIROD, Maire de la Commune de Fraisans, pour être affiché le 14 juin 2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la Loi du 5 août 1884.

Le Maire, C. GIROD

Le Secrétaire,

C. DEMESMAY

